**Cotutelle de thèse**

***Guide pratique***

**Qu’est-ce qu’une cotutelle de thèse ?**

Une cotutelle de thèse consiste en un parcours d’études doctorales sous la **double supervision** d’une directrice ou d’un directeur de l’Université de Sherbrooke (UdeS) et d’une directrice ou d’un directeur rattaché à un autre établissement d’enseignement supérieur hors Québec. Ce parcours implique des séjours dans les deux établissements et permet de non seulement donner accès à des infrastructures et des données différentes, il offre également l’avantage de développer des compétences complémentaires dans deux équipes de recherche.

**Cotutelle ou codirection ?**

L’encadrement d’une thèse peut être assuré conjointement par deux directeurs de thèse. On ne doit pas cependant confondre codirection et cotutelle de thèse.

Dans le cas d’une **codirection**, les deux directeurs de thèse appartiennent à un ou deux établissements d’enseignements supérieurs québécois ou canadiens. Dans le cas de la **codirection**, un**seul diplôme de doctorat** est délivré.

Dans le cas d’une**cotutelle**, chacun des directeurs appartient à un établissement d’un pays différent. Dans le cas de la **cotutelle**, une **thèse unique** sera élaborée et défendue devant un jury établi par les deux partenaires, puis la soutenance donne lieu à la délivrance de**deux diplômes**correspondant à la fin des études de doctorat à l’UdeS et dans l’autre établissement.

**Déroulement et durée d’une cotutelle de thèse**

Au Québec, les études doctorales sont normalement constituées d’une période de scolarité, composée de plusieurs activités pédagogiques (cours, séminaires, activités de recherche, etc.) qui peuvent s’échelonner sur plusieurs sessions, en concomitance ou au préalable avec la recherche/collecte de données. Vient ensuite la période de rédaction de thèse. Si la doctorante ou le doctorant commence dans un établissement hors Québec, il pourrait lui être demandé de faire cette scolarité à l’UdeS assez tôt dans son parcours doctoral avant l’examen de synthèse.

Le **jury de thèse est** composé d’examinateurs désignés à parité par les établissements partenaires.

Le temps requis pour terminer un programme d’études menant au doctorat varie considérablement d’une personne à l’autre. Plusieurs facteurs influencent la durée, notamment le domaine d’études. À titre indicatif, la durée moyenne des études doctorales se situe entre 5 et 6 ans au Canada[[1]](#footnote-1), les diplômes en sciences humaines et sociales prennent généralement plus de temps.

Les cotutelles en France sont d’une durée établie de 3 ans et n’impliquent pas nécessairement une période de scolarité, il est important que l’équipe de codirection soit au fait des différences entre les systèmes d’éducation.

**Établir une cotutelle**

La cotutelle doit se faire dans la 1re année de doctorat. Si ce n’est pas le cas, consultez USherbrooke International[[2]](#footnote-2).

Les professeurs doivent déjà collaborer. Mais il arrive que cela ne soit pas le cas, il est cependant important qu’ils comprennent les enjeux d’une double direction avant d’accepter.

Étape 1 : Trouver un professeur pour encadrer votre doctorat

Étape 2 : Faire une demande d’admission et s’inscrire

Étape 3 : Faire les démarches pour un doctorat en cotutelle

**Étape 1 : Trouver un professeur pour encadrer votre doctorat**

**Comment aborder un professeur ?**

* Identifier quelques professeurs dont le profil de recherche rejoint vos intérêts ;
* Préparer un bref dossier dans lequel vous résumerez les points forts de votre candidature. Vous pouvez inclure à votre dossier : Lettre de motivation signée et personnalisée ; curriculum vitae (prix, acquis extrascolaires, publications scientifiques) ; parcours et résultats universitaires (relevé de notes) ; lettres de recommandation de professeurs, etc.

Chaque professeur dirige un nombre limité d’étudiants à la maîtrise et au doctorat ; vous avez donc tout avantage à bien préparer vos communications pour rendre votre candidature unique, crédible et digne d’intérêt.  
  
[Conseils d’un professeur pour conclure une entente de direction de recherche](http://www.affairesuniversitaires.ca/conseils-carriere/conseils-carriere-article/comment-trouver-un-directeur-de-recherche-un-choix-reflechi/)

Voici une liste de liens qui vous permettront de découvrir nos groupes et nos infrastructures de recherche, les champs d’expertise de nos professeurs et certains projets de recherche en cours.

### **Pour tous les secteurs d’études**

* [EXPERTUS : Répertoire des professeurs actifs en recherche à l’UdeS](https://www.usherbrooke.ca/recherche/fr/expertus/)
* [Répertoire de projets de recherche](https://www.usherbrooke.ca/recherche/fr/repertoire-de-projets-de-recherche/)
* [Recherche, entrepreneuriat et innovation](http://www.usherbrooke.ca/recherche/)

### **Liste de professeurs par faculté :**

* [Droit](http://www.usherbrooke.ca/droit/faculte/personnel/corps-professoral/)
* [École de gestion](http://www.usherbrooke.ca/adm/personnel/professeurs/)
* [Éducation](http://www.usherbrooke.ca/education/nous-joindre/prof/)
* [Génie](http://www.usherbrooke.ca/genie/faculte/professeurs/)
* [Lettres et sciences humaines](http://www.usherbrooke.ca/flsh/recherche/nos-expertises/)
* [Médecine et sciences de la santé](https://www.usherbrooke.ca/medecine/recherche/etudiant-cherche-directeur/)
* [Sciences](https://www.usherbrooke.ca/sciences/recherche/trouver-un-directeur-de-recherche/)
* [Sciences de l’activité physique](http://www.usherbrooke.ca/fasap/personnel/professeurs/)

**Étape 2 : Faire une demande d’admission et s’inscrire**

Le doctorant doit déposer une demande d’admission **et recevoir une offre d’admission**/autorisation à s’inscrire dans les deux universités avant l’établissement de la cotutelle.

* 1. La cotutelle doit se faire dans la première année de doctorat. Si ce n’est pas le cas, consultez USherbrooke International.
  2. Les professeurs doivent déjà collaborer. Mais il arrive que cela ne soit pas le cas, il est cependant important qu’ils comprennent les enjeux d’une double direction avant d’accepter.

Le doctorant doit faire les démarches nécessaires pour l’obtention du certificat d’acceptation du Québec (CAQ), du permis d’études et des assurances. Il consulte le lien suivant pour tous les renseignements utiles : <https://www.usherbrooke.ca/etudiants-internationaux/fr/>

L’ensemble de ces démarches peut prendre quelques mois, durée dont il faut tenir compte dans la planification de la convention de cotutelle (les papiers légaux doivent être prêts au moment du premier trimestre en présence au Québec).

Par la suite, une inscription simultanée et sans interruption dans chaque établissement sera nécessaire tout au long des études qui s’effectueront en alternance dans les deux établissements.

**Étape 3 : Faire les démarches pour un doctorat en cotutelle**

Les professeurs et le doctorant consultent le document d’information et les modèles de convention sur le site de USherbrooke International : <https://www.usherbrooke.ca/international/fr/etudiants-udes/cotutelles-de-these/>.

Il existe deux modèles distincts de convention :

* + [Un modèle pour des cotutelles avec des établissements français](https://www.usherbrooke.ca/international/fileadmin/sites/international/documents/usherbrooke_international_modele_cotutelle_france_ss_annexe_2019-07-09.docx)
  + [Un modèle pour des cotutelles avec des établissements hors France](https://www.usherbrooke.ca/international/fileadmin/sites/international/documents/usherbrooke_international_modele_cotutelle_autres_pays_2019-07-09.docx)

*Annexe à la convention* : Lorsque requis, les dispositions relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle feront l’objet d’une annexe spécifique à la Convention de cotutelle intitulée [Protocole d’entente type sur la protection des droits de propriété intellectuelle](http://www.usherbrooke.ca/international/fileadmin/sites/accueil/documents/international/Propriete_intellectuelle_ANNEXE_convention_cotutelle_-_21_novembre_2012.docx).

Pour obtenir des modèles de convention de cotutelle avec un établissement non français ou en anglais, écrire à [cotutelle.intl@usherbrooke.ca](mailto:cotutelle.intl@usherbrooke.ca).

La doctorante ou le doctorant et l’équipe de codirection remplissent le formulaire de ***Convention de cotutelle de thèse.*** Ils s’assurent que le contenu, les périodes prévisionnelles et lieux de paiement soient conformes aux exigences de l’UdeS.

Le formulaire complété doit être acheminé à la personne responsable des cotutelles à la faculté qui fera une première validation. Une fois validée par la faculté, la convention sera acheminée à USherbrooke International qui fera ensuite le suivi approprié avec le partenaire pour finaliser la convention, obtenir les approbations institutionnelles et déterminer qui entamera le processus de signatures.

La cotutelle n’entrera en vigueur qu’à la signature de la convention par toutes les parties.

**Procédures pendant la cotutelle**

IMPORTANT : Les doctorants étrangers qui passent leur première année de doctorat hors Québec doivent s’assurer d’**être inscrits à l’UdeS dès le trimestre mentionné sur leur lettre d’admission**. À défaut de maintenir leur lien administratif avec l’UdeS par ce processus d’inscription trimestrielle, le doctorant ne pourra obtenir les autorisations nécessaires pour entrer au Canada au moment où il voudra venir suivre sa formation à l’UdeS.

**Inscription et frais de scolarité**

Contrairement à d’autres établissements où l’inscription vaut pour toute l’année universitaire, à l’Université de Sherbrooke, cette inscription doit se faire trois fois dans l’année. Pour connaitre les dates exactes, consultez : <https://www.usherbrooke.ca/admission/da/liens-rapides/calendriers-facultaires/>.

Selon la convention de cotutelle, la personne doctorante paie les frais et les droits de scolarité uniquement dans l’établissement où elle séjourne. Lorsque les périodes de séjour correspondent à une année universitaire (automne, hiver, été), le principe de facturation s’applique sans problème. La personne qui passe une année en France, puis l’autre au Québec, pourra aisément faire lever ses droits de scolarité dans l’établissement qu’elle ne fréquentera pas cette année-là.

Cependant, l’étudiante ou l’étudiant qui change d’établissement au cours d’une même année universitaire devra verser les droits annuels à l’établissement partenaire (à moins de pouvoir les faire créditer dans cet établissement) et à l’Université de Sherbrooke, les droits requis pour le ou les trimestres concernés. Chaque établissement considère la personne doctorante présente au cours de la période touchée par l’inscription et il applique en conséquence ses règles de facturation.

**Examen de synthèse/production intermédiaire**

L’examen de synthèse est obligatoire à l’UdeS et se réalise à une étape charnière du cheminement et consiste en une activité pédagogique au cours de laquelle le doctorant doit faire la preuve d’une connaissance approfondie du domaine dans lequel il se spécialise et de connaissances adéquates dans les domaines connexes.

Les délais et exigences particulières de cet examen sont du ressort de chaque programme, et selon les programmes, sa réussite peut marquer la fin de la période de scolarité et permet d’accéder au statut « rédaction ». Le moment opportun pour franchir cette étape doit établi en collaboration avec l’équipe de codirection.

**Soutenance**

La soutenance de la thèse en cotutelle est unique et reconnue par les deux établissements. Les formalités notamment le mois, le lieu et la composition du jury sont prévues dans la convention de cotutelle.

Si le délai prévu pour la soutenance ne pouvait être respecté et qu’une prolongation de cotutelle s’avérait nécessaire, il serait possible de procéder par un avenant permettant de prolonger la cotutelle et donc de fixer une nouvelle date de cotutelle. Vous devez indiquer dans votre convention le lieu choisi pour cette ultime étape de votre parcours.

**Modifications pendant la cotutelle**

Le doctorant est responsable d’initier le processus d’avenant (prolongation ou modification des lieux prévisionnels). Le contenu de l’avenant est élaboré par le doctorant en collaboration avec son équipe de direction, puis sera validé par la Faculté et ensuite USherbrooke International/école doctorale.

USherbrooke International peut fournir des modèles d’avenants en français, anglais, espagnol, etc.

Un avenant à la convention sera éventuellement requis dans les cas suivants :

* Une prolongation de la durée prévue des études doctorales (prendre modèle disponible sur <https://www.usherbrooke.ca/international/fr/etudiants-udes/cotutelles-de-these/>), signée par tous les signataires de la convention originale ;
* Un changement dans l’équipe d’encadrement du doctorant ;
* Un changement du sujet de thèse ;
* Un changement d’établissement partenaire.

Pour un changement des lieux de périodes prévisionnelles de la convention, un avenant signé par le doctorant et les directeurs de thèse est requis. Celui-ci doit être approuvé par USherbrooke International avant d’entamer les signatures. Comme ces modifications se font au cas par cas, veuillez communiquer avec [cotutelle.intl@usherbrooke.ca](mailto:cotutelle.intl@usherbrooke.ca), le conseiller responsable vous contactera.

**Pour plus d’information/nous contacter**

Pour toutes questions concernant les cotutelles de thèses, vous pouvez joindre le Secrétariat à la recherche et aux études supérieures de votre programme de doctorat ou un conseiller de USherbrooke International à [cotutelle.intl@usherbrooke.ca](mailto:cotutelle.intl@usherbrooke.ca).

1. Statistiques Canada, 2004-2005 <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2008002/article/10645-fra.htm#c> [↑](#footnote-ref-1)
2. [cotutelle.intl@USherbrooke.ca](mailto:cotutelle.intl@USherbrooke.ca) [↑](#footnote-ref-2)